

IPE

INSTITUT PETITE ENFANCE
BORIS CYRULNIK

F
de R
et
d' E
E
Formation
Recherches
Expérimentations
Educatives



Programme 2019

Formation de recherches et d'expérimentations éducatives

Le champ de la petite enfance n'a jamais autant fait l'objet de recommandations spécifiques émises tant sur le plan français, européen qu'international. Parallèlement, les recherches et découvertes scientifiques, notamment neuroscientifiques, se sont multipliées dans les deux dernières décennies.

Et pourtant, les pratiques semblent ne pas suivre ces évolutions : question sociétale, politique...

Il est donc temps de penser à ce que nous voulons :

- Comment parler d'intérêt de l'enfant si nous nous limitons à de simples cadres sécuritaires ou hygiéniques ?
- Comment participer au bon développement des tout-petits si nous nous contentons, au mieux, de prendre conscience de ce que la recherche nous dit sans agir ?
- Comment faire évoluer ce champ de la petite enfance si nous n'osons pas changer les choses et expérimenter ?
- Comment enfin faire du bébé et jeune enfant un être libre et épanoui si les professionnelles de la petite enfance, elles-mêmes, ne se sentent pas libres et ne disposent pas des outils pour les y aider ?

L'Institut Petite Enfance Boris Cyrulnik œuvre depuis maintenant quatre ans à offrir une formation de qualité aux toutes dernières recherches existantes en matière d'attachement, de cognition et d'éducation. Cette transmission du savoir est essentielle, maintes spécialistes la permettent. Mais le pont entre savoir et pratiques demeure difficile à franchir : il manque en effet un élément fondamental, la mise en œuvre expérimentée au sein même des structures d'accueil. Et pour cela, deux ingrédients s'avèrent indispensables : des professionnelles prêtes à changer les choses, à oser repenser et expérimenter d'une part, et d'autre part, des passeurs de savoir, directement conscients des besoins et contraintes liés à l'accueil des tout-petits.

D'où la création d'une Formation de recherches et d'expérimentations éducatives (Free), où il ne s'agit pas simplement d'apprendre et de penser, mais également d'appliquer et dont le but est d'explorer, à la manière des tout-petits évoluant dans le monde, les manières de faire se rencontrer nouveaux savoirs et projet pédagogique adapté aux contraintes et besoins des bébés accueillis.



Programme*

Formation de cinq journées en présentiel, les vendredis 15 février, 12 avril, 7 juin, 27 septembre et 22 novembre 2019.

La première session reposera sur la dispense de bases théoriques et sur la méthodologie de travail.

Les autres sessions inviteront à des présentations et des échanges directement liés à des moments spécifiques de la journée d'accueil (accueil du matin/du soir, activités de la journée, déjeuner et sieste) et résultant des réflexions et expérimentations menées par les professionnelles.

Public et pré-requis : Pouvoir justifier d'au moins trois années en tant que professionnelle de l'enfance.

Chaque inscription fera l'objet d'un entretien avec le directeur du séminaire.
Places limitées (environ vingt).

Objectifs : Proposer une formation associant théorie et pratique et fondée sur la réflexion, l'exploration, l'observation et l'expérimentation.

À partir d'éléments issus des recherches et directement liés au quotidien d'une journée d'accueil, le but est de proposer aux professionnelles les moyens non seulement de repenser leur pratique, mais aussi et surtout de mettre en œuvre ses renouvellements.

Compétences à acquérir :

- acquérir et/ou actualiser les récentes recherches sur la petite enfance,
- élaborer un projet pédagogique,
- établir un audit,
- accès au premier module de formateur à l'Institut Petite Enfance Boris Cyrulnik.

Méthode : Les chercheurs le disent : les tout-petits découvrent le monde à la manière des scientifiques : ils observent, expérimentent, testent, retiennent ce qui fonctionne... C'est par cette exploration active qu'ils s'ouvrent et comprennent peu à peu leur environnement et s'y adaptent. Cela fait directement écho à la méthode heuristique, l'art de découvrir par soi-même, sans partir de certitudes mais, au contraire, en expérimentant différentes pistes ou chemins.

La Formation de recherches et d'expérimentations éducatives repose sur cette méthode : les professionnelles seront invitées, après un premier échange visant à dispenser des bases théoriques adaptées à une journée d'accueil et à présenter la méthodologie, à découvrir par elles-mêmes et dans l'application, les manières de réajuster leurs pratiques à l'aune des dernières découvertes de la recherche. Il s'agit de donner aux professionnelles la possibilité de réinventer leur pratique au fur et à mesure de leurs expérimentations et de voir comment cela peut s'inscrire pleinement dans un projet pédagogique, prenant en compte les possibles contraintes du cadre même d'accueil.

Durée : 5 journées - 9 h 00 - 12 h 30 / 14 h 00 - 17 h 30

Validation :

- oraux de présentation en continu,
- mémoire thématique en fin d'année.

Directeur du séminaire : Philippe Duval, psychologue

Coordinatrice pédagogique : Amel Mahieddine

Coordinatrice scientifique : Anne-Sophie Rochegude

INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Bulletin à envoyer à **Institut petite enfance – Boris Cyrulnik – Formation de recherches et d'expérimentations éducatives**
40, avenue Saint-Jacques - 91600 Savigny-sur-Orge

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville : Tél. :

Courriel : Profession :

Je verse la somme de **400,00 €**

Paiement par chèque à l'ordre de L'Association Boris Cyrulnik pour la petite enfance Paiement par carte bancaire

1- Je note les 16 chiffres du n° qui figure au recto de ma CB n° | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

2- Je note les 3 derniers chiffres du n° qui figure au verso de ma CB n° | - | - | - | Expire fin | - | - | - | Signature obligatoire :

Je souhaite recevoir une facture

INSCRIPTION FORMATION CONTINUE

Afin de valider la convention de formation vous devez :

1° Remplir le formulaire et le transmettre à IPE 40, avenue Saint-Jacques - 91600 Savigny-sur-Orge.

2° Vous recevrez une confirmation d'inscription avec la convention en double exemplaire.

3° Vous recevrez la facture, après service fait. Attention : l'inscription est valide uniquement à la réception de la convention de formation signée par l'employeur et l'organisme.

Convention simplifiée de formation professionnelle (Article L.6353-1)

Entre les soussignés

1- Association Boris Cyrulnik pour la petite enfance, 40, avenue Saint-Jacques, 91600 Savigny-sur-Orge, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11910805291 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et

2- représenté(e) par

Mme M. Prénom Nom :

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue.

Article 1 : Objet de la convention

L'association Boris Cyrulnik pour la petite enfance organisera l'action de formation suivante :

► Intitulé de l'action de formation : **Formation de recherches et d'expérimentations éducatives**

► Programme et méthodes : ci-contre

► Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) : **Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances**

► Date : **Les vendredis 15 février, 12 avril, 7 juin, 27 septembre, 22 novembre 2019**

► Durée : **5 jours** (soit 35 heures)

► Lieu : **Asiem - 6, rue Albert Lapparent - 75007 Paris**

Article 2 : Effectif formé

L'association Boris Cyrulnik pour la petite enfance accueillera :

Mme M. Prénom Nom :

Profession :

Article 3 : Dispositions financières

- Le coût de la formation, objet des présentes, s'élève à **700,00 € net de taxe**

Article 4 : Modalité de règlement - Le règlement s'effectue par virement à réception de la facture, établi à l'ordre de L'Association Boris Cyrulnik pour la petite enfance.

Article 5 : Dédit ou abandon - En cas d'annulation écrite reçue à IPE au plus tard 30 jours avant le début du séminaire, les sommes versées seront remboursées, déduction faite de 10 € pour frais administratifs. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : Différends éventuels - Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Évry sera seul compétent pour régler le litige.

À le

Pour l'employeur*

Pour l'organisme de formation**

Raison sociale : Service :

Adresse :

CP : Ville : Tél. :

Courriel Fax :

Dossier suivi par Fonction :

* Signatures et tampons ** Un exemplaire de la présente convention, complété par nos soins, vous sera adressé par retour